



METTA COEUR

Massage, Boxe Zen et Yoga

Depuis le 11 juillet, le Ministère chargé des Sports a autorisé la reprise des sports de combat sous toutes leurs formes en loisirs et en compétitions sur l'ensemble du territoire excepté Mayotte et la Guyane.

Il est désormais possible de pratiquer **YOGA, BOXE ZEN** (et l'ensemble de ses disciplines associées: la boxe française etc), sans restriction en matière de distanciation physique ou de nombre de pratiquants. Toutefois **Metta Coeur**, demande de rester vigilant et de respecter les conditions du protocole.

Pour suivre les règles d'hygiène et du protocoles en vigueur, retrouvez les détails et [**PROTOCOLE DE REPRISE**](#) ci-dessous:

PROTOCOLE DE REPRISE

FORMULAIRE DE REPRISE D'ACTIVITÉ DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR LA DOCTRINE SANITAIRE DE L'ÉTAT

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder à la pratique de son club, (Metta Coeur) conformément à la Doctrine Sanitaire de l'Etat.

CE FORMULAIRE DEVRA ETRE SIGNE PAR CHAQUE PARTICIPANT QUI PARTICIPERA A UNE/OU PLUSIEURS SEANCES DE BOXE ZEN OU ASHTANGA YOGA:

- Il engage sa propre responsabilité et reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, le Club (Metta Coeur), ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19
- Il atteste avoir été informé que le Club, (Metta Coeur) s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'espace de pratique et en dehors (port du masque, laver les mains, gestes barrière...).
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le Ministère chargé des Sports
- Il s'engage également à respecter les obligations édictées par Metta Coeur pour la reprise de la pratique de la Boxe Zen et Ashtanga Yoga, ainsi que les modalités mises en place, pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle...(Ces obligations sont consignées dans le « [PROTOCOLE DE REPRISE](#) ».)

- Il s'engage à informer Metta Coeur, de son état de santé ou s'il a été en contact avec une personne malade.

PROTOCOLE EN ARRIVANT POUR CHAQUE COURS – BOXE ZEN ET YOGA:

- *Un masque doit être porté pour entrer et sortir le locale*, (Studio, le Cinéma, Avenue Président Kennedy, 64300, Orthez). *Ce masque n'est pas obligatoire pour pendant les cours* de Boxe Zen ou de Yoga.
- *Stérilisez svp vos mains en arrivant, et en partent le locale* – Un désinfectant pour les mains sera fourni .

TAPIS:

- On peut fournir un tapis de yoga pour un premier cours d'essai.
- Si vous décidez de revenir après votre premier cours, *pouvez vous svp amener un tapis.*
- Tout le matériel sera désinfecté après chaque séance avec un produit répondant aux normes en vigueur, sans substance dangereuse.

Le Locale:

- Le nettoyage pour le locale, (Studio, le Cinéma, Avenue Président Kennedy, 64300, Orthez), sera aéré et désinfecté une fois par semaine en respectant un protocole strict adapté à la situation.



METTA COEUR

Massage, Boxe Zen et Yoga

FORMULAIRE À SIGNER PAR LE PARTICIPANT

NOM, Prenom du participant :

.....

Pour les mineurs NOM et prénom du responsable légal :

.....

Tel:.....

Email:.....@.....

Atteste avoir pris connaissance du Protocole pour la mise en œuvre de la pratique.

Date : **Fait à:**

Signature (du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs)